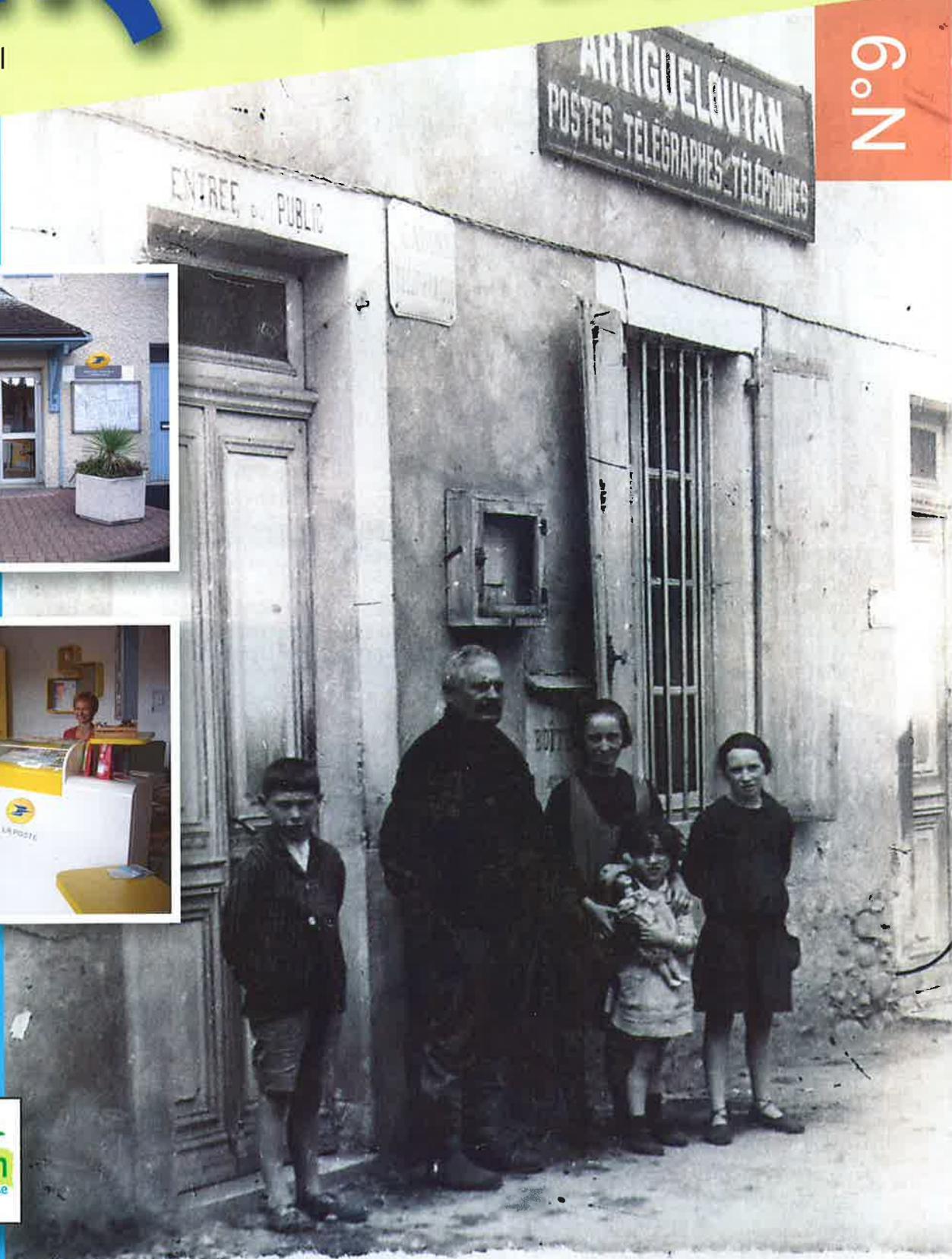


Artigueloutan

Bulletin municipal
Juillet 2012

602



De nouveaux locaux pour la poste ?

Non, plutôt un retour aux origines, car, après un sérieux rafraîchissement l'agence postale a retrouvé les locaux occupés par « les Postes - Télégraphes - Téléphones » au début du 20^{ème} siècle.

Sommaire - Etat civil

Informations municipales

Sommaire

- p.2 Sommaire - Etat civil - Le mot du Maire
- p.3 Du nouveau à Artigueloutan
- p.4 Finances communales - Budget 2012
- p.5 Budget 2012 - Les chiffres
- p.6 Voirie - Réseaux - Aménagements
- p.7 Projet d'aménagement
- p.8 Animations
- p.9 Retour sur animations
- p.10 Retour sur images - Vie locale
- p.11 Numéros utiles - Infos pratiques

Etat civil

Naissances :

- Pauline JAUGEAS, le 18 janvier
- Lila PRADOUX, le 25 janvier
- Chanel REMENIERAS, le 12 février
- Robin FOURCADE, le 24 février
- Antton SALLABERRY, le 28 février

Mariages :

- PERSONNE Alain et JURADO Anne-Marie, le 26 mai
- DOURY Vincent et CORMORANT Dorothée, le 30 juin

Décès :

- CHASSAIGNE Pierre, le 10 janvier
- LACLAU Robert, le 13 février
- COURREGES Gérard, le 07 mars
- CAZENAVE Yves, le 7 mai
- CARRAU Irène, le 13 mai
- TREMEL Yolande, le 14 mai

SAVOIR VIVRE dans votre commune...

Quelques rappels à l'usage de tous :

- **Les travaux de bricolage et de jardinage** : afin de respecter la tranquillité du voisinage, notamment les samedis, dimanches et jours fériés, merci de respecter les horaires suivants :

9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi

10 h à 12 h le dimanche et jours fériés

- **Distribution du courrier** : à la demande de la Poste, afin de faciliter la distribution, il est demandé de veiller à indiquer sur vos boîtes aux lettres, votre nom, adresse exacts.

- **Bacs à ordures ménagères** : nous vous demandons de ne pas laisser toute la semaine vos bacs sur la voie publique

- **Location des salles communales, prêt du matériel, prêt du chapiteau aux particuliers** :

Le règlement en vigueur depuis 2002, a réduit l'occupation des salles municipales à des fins privées, afin de respecter la tranquillité du voisinage. Les salles communales peuvent être louées aux habitants d'Artigueloutan à l'occasion de fêtes familiales uniquement le midi ou pour des réceptions en fin d'après midi (fermeture à 22H).

Les soirées de mariage restent toutefois acceptées : cette année, les salles sont réservées pour des mariages, le 26 mai et le samedi 25 août.

Le matériel des salles communales est prêté gratuitement dans la mesure où celles ci ne sont pas déjà réservées.

Le chapiteau, pour des raisons de sécurité, ne peut être prêté aux particuliers ; cependant, nous faisons une exception pour les repas de quartiers, le montage et le démontage est effectué par les employés communaux.

Le mot du Maire et du Conseil Municipal

Et si nous restions à Artigueloutan, cet été ?

Profiter des équipements sportifs, le terrain de tennis est à nouveau opérationnel, de la salle de sport qui sera ouverte le plus largement possible durant les vacances, du centre de loisirs pour les plus jeunes, du stade ...

Regarder pousser les plantes de nos nouveaux parterres au centre bourg, louer un vélo (à assistance électrique !) pour se promener dans le village, rencontrer ses voisins, sans oublier de prendre quelques instants pour lire ce bulletin municipal qui contient de très nombreuses informations.

Pour vos soirées d'été, n'hésitez pas à vous rendre à Pau où d'intéressantes animations variées et gratuites seront proposées en juillet et août.

Dès la rentrée de septembre, les animations auront lieu dans notre commune et nous vous attendons très nombreux pour participer aux manifestations qui sont prévues : le vide grenier du Foyer Rural, l'inauguration de notre nouvelle mairie et du centre bourg, du terrain de tennis, l'accueil de la route de la transhumance, notre journée spéciale agriculture « Au cœur de nos fermes ».

De nombreux rendez vous conviviaux qui rythment la vie de notre commune et auxquels nous vous invitons à participer le plus largement possible.

Dans l'attente, nous vous souhaitons de très bonnes vacances à Artigueloutan ou ailleurs !

Michèle Laban-Winograd

Les réunions du Conseil :

Le 20 janvier, le 24 février, le 6 avril, le 19 avril, le 22 mai, le 26 juin.

Direction de la publication : Mme Michèle Laban-Winograd - Maire d'Artigueloutan
Rédaction : Mairie d'Artigueloutan - 64420
Réalisation et mise en page : Alain Personne - Artigueloutan
Impression : Imprimerie Perspective - Pôle Gutenberg - 64160 Morlaàs

Du nouveau à Artigueloutan

Un défibrillateur à la salle des sports

La commune d'Artigueloutan vient de se doter d'un défibrillateur. Il a été installé à l'entrée de la salle des sports et se trouve dans un boîtier de protection fermé par des scellés en plastique facilement détachables pour être accessible très rapidement. Ce défibrillateur automatique est un appareil d'urgence destiné aux personnes en arrêt cardiaque et permet de délivrer un choc électrique

qui provoque la défibrillation du cœur (traitement des contractions anormales des fibres du cœur). Le fonctionnement simple, automatique et sécurisé de cet appareil le rend utilisable par tout le monde sans aucun risque de fausses manœuvres susceptibles d'aggraver la situation.

L'appareil donne, par l'intermédiaire d'un enregistrement sonore, des consignes claires à l'utilisateur notamment pour l'installation des électrodes sur la peau de la personne en arrêt cardiaque. Le défibrillateur analyse la situation après son installation sur la personne et selon les résultats ne délivrera un choc électrique que si cela est nécessaire. La défibrillation associée aux massages cardiaques augmente considérablement les chances de survies. Une étude estime que ces gestes permettent de sauver chaque année entre 5000 et 10000 vies.

Quelques membres du conseil municipal et responsables d'associations ont participé à une formation permettant d'acquérir des notions de secourisme et surtout de visualiser au travers de vidéos, le comportement à tenir face à une personne en arrêt cardiaque ainsi que l'utilisation du défibrillateur.

Une vidéo montrant les gestes de premiers secours et l'utilisation du défibrillateur est disponible à la mairie.

Nous avons bénéficié d'une aide de 300 € de Groupama.

Ce site est équipé d'un défibrillateur cardiaque



Article R 6311-15 du code de la santé publique : « Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe »

Une signalétique sera mise en place très prochainement.

Un cabinet d'infirmiers à Artigueloutan



Florence Bardus et Anthony Frère vont prochainement ouvrir un cabinet d'infirmiers dans notre commune. Dans l'attente de la construction de locaux commerciaux et de services (quartier du stade), nous avons décidé de mettre à leur disposition le rez de chaussée de l'appartement de l'école. Le cabinet ouvrira ses portes à la fin de l'été, fin août. Leur numéro professionnel sera le : 06 23 20 61 28. Nous leur souhaitons de réussir dans leur pari d'offrir ce service dans notre commune.

La crèche intercommunale d'Idron

Depuis plusieurs mois, nous participons aux réflexions menées en vue de doter notre territoire d'une structure collective multi accueil. En partenariat avec les communes d'Idron, Lée, Ousse, Sendets et la mutualité 64, nous avons le projet de construire une crèche à Idron. Le projet est aujourd'hui bien avancé et nous pourrions poser la première pierre de cet équipement dès le mois d'octobre. La structure comptera 20 places, 10 places pour la commune d'Idron, 1 place pour chacune des communes d'Ousse, Lée, Artigueloutan et Sendets, 3 places pour le centre hospitalier et 3 places pour l'Etat (administration).

Le financement de cet investissement est assuré par les communes (4000 € pour notre part), les subventions et participations du Conseil Général, de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et les fonds propres de la Mutualité 64 ; le fonctionnement reste le plus coûteux puisque chaque place est évaluée à 8000 €, compensés à 45% par des prestations de la CAF.

Le conseil Municipal d'Artigueloutan a fait le choix de participer à la réalisation de cet équipement afin de compléter l'offre de services petite enfance au bénéfice des familles de notre commune. Une place, c'est peu même si, en fonction du temps de garde ce sont deux enfants qui pourront en bénéficier. Néanmoins, en complément des assistantes maternelles de la commune, qui accueillent 14 enfants d'Artigueloutan sur 55 enfants âgés de moins de trois ans, cette nouvelle offre permettra à des parents de solutionner leur problème de garde

Finances communales

Budget 2012

Les finances communales

Le compte administratif et de gestion 2011 a été clôturé avec un excédent de 256 889 €. Ce résultat est dû au versement d'un emprunt en fin d'année, 230 000 € destiné à couvrir les dépenses d'investissements.

Budget 2012 : La construction de notre budget 2012 s'est avérée plus difficile que les années précédentes, en effet nous avons eu la surprise de subir une baisse conséquente des dotations de l'état. Globalement, ce sont 18 700 € qui nous ont été supprimés.

Nous avons exercé un recours auprès des services de la préfecture : selon les premières informations dont nous disposons, cette diminution résulte du calcul du potentiel financier de la commune qui est supérieur à la moyenne des communes de notre strate (500 à 1000 habitants). En clair et sans détour, la pression fiscale exercée sur les contribuables n'est pas assez importante et l'Etat, confronté à une situation de crise, s'applique à ne soutenir que les collectivités les plus défavorisées. Cette baisse brutale de nos recettes, nous contraint à augmenter légèrement nos taux d'imposition en 2012.

Evolution des taux :

TAXES LOCALES	2011	2012	Moyenne / Strate 1000 Hab
Taxe d'habitation	9,68 %	+ 1,5% soit 9,83 %	11,32 %
Foncier bâti	7,78 %	+ 4% soit 8,09 %	15,79 %
Foncier non bâti	27,35 %	+ 1,5% soit 27,76 %	45,99 %

La hausse des taux votée cette année ramènera 5000 € supplémentaires au budget communal, ce qui ne permet pas de compenser nos " pertes " mais représente néanmoins un réel effort fiscal pour les contribuables, qui se cumule avec une revalorisation des valeurs locatives (+ 1,08%, loi de finances) et d'autres hausses de produits de consommation (électricité, essence, gaz...). Cette augmentation locale modérée devra s'accompagner d'une attention encore plus soutenue envers certains postes de dépenses de fonctionnement ainsi que d'une pause dans les investissements.

Budget 2012 : Section fonctionnement

DEPENSES	en euros	RECETTES	en euros
Charges générales	92 085 €	Remboursement de charges personnel (contrats aidés)	13 400 €
Charges transférées	8 727 €	Produits des services	38 860 €
Charges personnel	225 160 €	Impôts et taxes	236 575 €
Gestion courante	65 005 €	Dotations, subventions	127 142 €
Charges financières	5 075 €	Autres produits de gestion	12 726 €
Dépenses imprévues	3 000 €	Excédent de fonctionnement	114 604 €
Virement investissement	144 245 €		
Total Dépenses	543 307 €	Total Recettes	543 307 €

Les charges de fonctionnement de la commune augmentent notablement et nous ont conduits en cours d'année 2011 à rectifier notre prévision budgétaire initiale par des décisions modificatives. Principalement, nous avons réajusté le chapitre des charges générales avec 9 900 € supplémentaires. Le poste électricité (bâtiments, éclairage public) étant en très nette augmentation, nous avons sollicité le concours d'un technicien de l'agglomération (économe de flux) afin d'examiner nos factures, trouver les causes de ce dépassement et réduire en 2012 nos consommations.

Les charges de personnel croissent, à effectif constant, cela malgré l'emploi de deux contrats de 20 h "aidés" par l'Etat. Nous avons pu bénéficier exceptionnellement du renouvellement de ces deux contrats cette année encore ; compte tenu des nécessités de service à l'école, de la difficulté d'obtenir une nouvelle dérogation après deux années de contrat précaire, l'un de ces emplois devra être pérennisé l'année prochaine.

Les charges financières augmentent logiquement du fait des trois emprunts que nous avons contractés en 2011.

La somme de 8 727 €, nommées charges transférées, n'est pas une charge budgétaire nouvelle, elle correspond à la somme que nous devons à la communauté d'agglomération : il s'agit principalement des dépenses liées à la restauration scolaire. Auparavant, cette ligne était globalisée en recette et n'apparaissait dans notre budget que la différence entre la dotation de solidarité et les charges transférées.

En recettes nouvelles, nous avons inscrit la somme de 6000 € que nous pourrions recevoir au titre de la nouvelle taxe sur la consommation d'électricité, que nous, habitants, acquittons auprès du Syndicat départemental d'énergie, celui-ci affectant une part aux communes du département

Budget 2012

les chiffres

Budget 2012 : Section investissement

DEPENSES	en euros	RECETTES	en euros
Centre bourg	166 934 €	Virement du fonctionnement	144 245 €
Bâtiments	200 530 €	Fonds compensation, TVA	103 878 €
Voirie, réseaux	195 690 €	Taxe locale d'équipement	20 000 €
Matériel	15 880 €	Subventions	206 014 €
Opérations financières	37 388 €	Excédent 2012	142 285 €
Total Dépenses	616 422 €	Total Recettes	616 422 €

Travaux d'investissements 2012 : il s'agit principalement de terminer les travaux engagés en 2011, construction de la Mairie et aménagement centre bourg et financer les programmes d'éclairage public.

1) Centre Bourg : La dépense de 166 934 € comprend :

- les travaux centre bourg effectués en 2011, payés en 2012 (montant total du marché 167 773 € TTC) . La suite des travaux déterminés par l'étude initiale ne sera pas réalisée cette année. Nous nous contenterons d'améliorer sommairement l'accès piéton aux salles de réunion ; le déménagement de la bibliothèque dans l'ancienne salle du conseil municipal pourra être réalisé après consultation des responsables . Le local du comité des fêtes sera remis à leur disposition après réfection de la toiture, un espace de rangement supplémentaire est prévu par la fermeture du local à vélo situé dans l'entrée de la salle des fêtes.

Après quelques travaux de rafraîchissement, l'agence Postale est installée dans le secrétariat de l'ancienne mairie . Un crédit de 4000€ est ouvert afin de couvrir ces dépenses.

Les subventions attachées au programme centre bourg sont peu importantes compte tenu du montant plafonné de ces dépenses à 77 000 € HT : l'Etat et le Conseil Général nous ont apporté 42 350 € ; en outre, le Département nous versera une participation au titre des dépenses de voirie départementale (réfection chaussée, assainissement pluvial, bordures et trottoirs) d'un montant de 47 591 € .

2) Le programme Bâtiments : 200 530 €

- nouvelle Mairie : un montant de 105 170 € est prévu afin de clore le marché. La dépense totale s'élèvera à 581 032 € TTC soit 498 926 € de construction et 90 147 € de frais annexes. Les subventions reçues sont de l'ordre de 244 365€, leur montant est calculé sur le HT d'une dépense plafonnée à 380 000 €.

- Equipement de la Mairie, mobilier, informatique... : 25 360 €

- Le projet de construction d'un garage est à nouveau inscrit cette année : nous espérons régler ce problème cette année.

3) Programme Voirie Réseaux :

- le chemin du Partet : après réception définitive de ces travaux d'aménagement, nous acquitterons le solde, soit 50 000 € ; cette réalisation a donc un coût total de 114 126 €, financés par le budget communal et par la PVR (participation voies et réseaux due par les propriétaires) : à ce jour, la commune a récupéré 23 960 € de PVR . Au rythme de l'urbanisation future, nous recouvrerons une grande partie de notre investissement .

- le programme voirie 2012, en cours d'élaboration, ne dépassera pas 40 000 € TTC

- Eclairage public : une dépense importante en 2012, 70 000 €, afin de financer les projets réalisés en fin d'année 2011 (impasse des sources, côte de la Fontaine, chemin du Partet) ainsi que la rénovation du réseau au centre du bourg.

- la réfection du court de tennis vient d'être réalisée pour un montant de travaux de 30 690 € TTC. Pour cet investissement, nous recevrons 14 547 € de subvention.

- 5000 € sont inscrits dans ce programme afin de permettre des travaux d'aménagement sur les chemins ruraux.

4) Programme matériel : 15 880 €

- achat d'un défibrillateur : 1 860 € ; matériel garage : 4000 € ; standard téléphonique : 3 100 € ; matériel pour l'école : 5 720 € ; mobilier extérieur : 1 200 € .

5) Charges financières : 37 388 €

- 4000 € de participation à la crèche intercommunale d'Idron, remboursement des emprunts pour 33 388 € : avec la fin d'un prêt réalisé en 2003, la dette communale est constituée de trois emprunts qui permettent de financer nos derniers investissements, la construction de la cantine, de la mairie et l'aménagement du centre bourg ainsi que les diverses réalisations supplémentaires.

Cantine : un prêt de 93 433 € à taux 0% auprès de la Caisse d'allocations familiales, d'une durée de 10 ans.

Investissements communaux, Mairie et centre bourg :

- un prêt de 230 000 € au taux fixe de 3,91%, d'une durée de 15 ans, un prêt relais de 389 700 € à rembourser en 2013 correspondant au montant attendu des subventions et du remboursement de la TVA .

A la lumière des données financières en 2012, nous devons envisager la nécessité de consolider une partie de cet emprunt relais, en 2013. La commune est peu endettée, au regard des investissements de ces dernières années, mais notre faible marge de manœuvre en fonctionnement nous impose de la prudence dans les projets, à l'avenir.

Voirie - Réseaux Aménagements

Le rond point Route de Nousty

Un gabarit assez futuriste pour cet aménagement ! La commune n'a pas accepté de réceptionner les travaux réalisés, en accord avec Jean-François Maison, conseiller général. En conséquence, le Conseil Général a repris cet aménagement. Cette deuxième tentative, aujourd'hui réalisée, n'est pas encore satisfaisante mais nous espérons que des aménagements ultérieurs, tout au long de cette voie permettront de ralentir la circulation des véhicules afin d'améliorer la sécurité des riverains.



Une surélévation de 15 cm qui interdisait le passage des bus.

Réfection totale du court de tennis

Depuis le début du mois de juin, nous pouvons profiter de notre nouveau court de tennis.



Le montant de cet investissement s'élève à 30 690 € TTC dont 14 547 € de subventions du Conseil Général et de l'Etat.

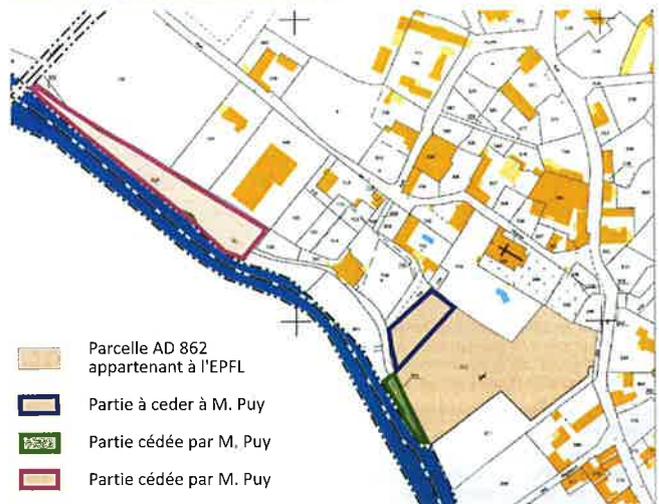
Nous espérons que les utilisateurs, utilisatrices, déjà très doués, auront plaisir à s'y entraîner, à s'y retrouver pour des rencontres sportives et amicales.

Extension du réseau d'assainissement

le syndicat intercommunal va réaliser en fin d'année, l'extension du réseau côté du canal, la création du réseau rue de l'Égalité ainsi que Impasse des Partoles.

Centre bourg

Après l'acquisition du terrain (proximité cimetière) par l'EPFL le 31 janvier 2012, nous avons pu également mener à bien un échange de parcelles avec Mr et Mme Puy. Il s'agit pour la commune de bénéficier d'un accès aux berges de l'Ousse au centre du bourg, en continuité de notre terrain :



L'échange porte également sur une parcelle de 3120 m², accessible par la Route d'Assat : nous disposerons ainsi d'un bel espace de promenade et de loisirs au plus près des berges de l'Ousse.

L'EPFL cède en contrepartie une surface de 985 m² à Mr et Mme Puy.

Ces échanges sont évalués équitablement et se feront sans soulte.

Le budget 2012 prévoit une enveloppe financière permettant d'aménager les rives de l'Ousse et les mettre à disposition du public. Un projet de circuit « vélo-bosses » est à l'étude.



Fibre optique

Certains quartiers seront prochainement « raccordables ». Cet hiver, des travaux de construction d'une infrastructure haut débit ont été réalisés sous la responsabilité d'Iris64, délégataire du Conseil Général. Ces travaux ont concerné la rue des Pêcheurs, le côté Galice, la rue Henri IV jusqu'au pylône Bouygues situé à Ousse.

En fonction des accords trouvés entre la communauté d'agglomération et le Conseil Général, les particuliers qui souhaiteront s'abonner seront raccordés au réseau. Nous vous en tiendrons informés.

Projet d'aménagement



Un projet situé dans la continuité du centre bourg à proximité des équipements et services

Projet d'aménagement quartier du stade

Une première réunion publique de présentation de ce projet essentiel pour notre commune a eu lieu le jeudi 21 juin, elle a réuni de très nombreux participants de tous les quartiers de la commune, intéressés par la réalisation d'un projet novateur pour Artigueloutan, commerces, services et logements.

La communauté d'agglomération, propriétaire des terrains concernés était représentée par Marie-Céline Cazauba / Directrice du service habitat, Elodie Schreiber / Chargée de mission, Mr Olivier Subra / Directeur de la Société Béarnaise Habitat et Mr Pichot / Architecte ont présenté une première esquisse du projet.

Mme le Maire a exposé aux participants les réflexions menées par le conseil municipal depuis l'acquisition de ces terrains en 2008 :

- le souci de réaliser à cet endroit bien situé un projet plus intéressant et utile à l'ensemble de la commune qu'un lotissement classique



- la volonté d'installer des commerces et des services utiles à la population : nous avons autrefois une boulangerie et un bar restaurant qui, avec le bureau de poste, l'école, la mairie constituaient un ensemble d'activités et de services de proximité qui étaient au cœur de la vie de notre village. La commune a acquis en 2011, la licence IV du bar «le restaurant des Pêcheurs» et nous espérons la faire revivre dans le cadre de cette opération, accompagnée d'autres commerces et services.

- Construire des logements locatifs, à destination des jeunes qui souhaiteraient se loger à Artigueloutan pour un coût raisonnable, ainsi qu'à destination de personnes âgées qui pourraient ainsi se rapprocher de leurs enfants,
- construire des maisons individuelles en «primo accession» pour de jeunes couples avec enfants .

Il s'agit d'un projet sous maîtrise d'ouvrage publique, communauté d'agglomération et commune, réalisé par un opérateur social, la Béarnaise Habitat. Dans ce cadre, nous devons obéir à des règles qui sont définies par le programme local de l'habitat, voté au sein de la communauté d'agglomération et approuvé par chaque commune.

Le projet tel que présenté, sera réalisé en deux tranches afin de garantir une croissance équilibrée de la commune ; la première tranche comprendra au maximum 20 logements et 508 m² de surface commerciale ;



la deuxième tranche pourra accueillir au maximum 15 logements.

Les questions les plus nombreuses des participants ont porté notamment sur la régulation de la circulation, sur l'accès au site, sur les cheminements piétons, sur la qualité des espaces publics et sur l'architecture des constructions. Tous ces points méritent un examen approfondi afin de réussir cette opération qui doit s'intégrer dans le paysage sans le défigurer. Mr Pichot, architecte, a expliqué son choix de proposer des bâtiments R+1+ combles afin de retrouver, dans ce quartier, la hauteur de nos maisons béarnaises typiques. Il a également insisté sur la qualité urbaine et paysagère du site qui devra allier, confort des espaces pour ceux qui y vivent, qualité des usages et des services pour toute la commune.

Suite à cette réunion publique, nous avons fait le point avec les différents intervenants afin de prendre en compte les remarques reçues . Nous avons également rencontré les services du Conseil Général afin d'examiner les accès existants à ces deux parcelles, notamment l'accès situé sur la route de Ousse.

S'il s'avère possible de conserver cet accès pour la deuxième tranche du projet, de nouvelles perspectives s'offrent pour aménager mieux ces terrains.

En conclusion, nous pouvons dire qu'il reste encore beaucoup à faire avant de voir le début de cette réalisation et que nous devons tous y participer afin de la réussir : il nous appartient notamment de trouver des gérants pour notre licence IV ainsi que d'autres commerçants.

Mme le maire et le conseil municipal vous invitent à vous mobiliser .



Plan de masse

- Logements Locations
- Logements accessions
- Commerces - Bureaux

Animations



Dépôt communal

Depuis le sinistre de juin 2009, nous ne disposons plus de dépôt communal. Compte tenu des règles d'urbanisme et du PPRI, nous ne pouvons pas construire sur la parcelle du stade. En conséquence, nous avons recherché une solution alternative avec l'acquisition d'un bâtiment susceptible d'abriter notre matériel communal et aménager un atelier de travail pour les employés.

Après visite de plusieurs locaux, granges et hangar agricole, nous avons porté notre choix sur le hangar de Mr Champetier et Melle Dumond, situé côte de la Fontaine.



D'une superficie de 180 m², ce bâtiment offre l'avantage d'être bordé d'un terrain de 200 m², d'être proche du centre bourg; il sera très fonctionnel après des travaux d'aménagement, intérieurs et extérieurs.

Après négociations avec les propriétaires, un accord sur le prix global de 24 000 € est acquis. Nous espérons pouvoir en prendre possession après signature des actes correspondants, dès cet automne.

Impasse des Pyrénées

Après avoir réalisé le relevé topographique de cette voie communale, le géomètre Mr Degeorges a proposé un plan d'aménagement qui n'a pas été validé par le conseil municipal: trop urbain, trop « béton » et très coûteux.

Compte tenu des caractéristiques de cette voie, des contraintes en matière d'évacuation des eaux pluviales notamment, de la qualité paysagère que nous souhaitons lui conserver, nous proposons de différer ces travaux. De plus, il apparaît nécessaire d'étudier l'enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, afin d'obtenir une vision plus exacte du coût total de ces travaux permettant de prévoir et financer une réalisation ultérieure.

La toponymie béarnaise d'Artigueloutan

Réunion publique avec Pierre Salles
Le jeudi 13 septembre, à 18h30, à la mairie

Cette réunion sera l'occasion de présenter le travail sur la toponymie consistant à retrouver les noms des lieux, des chemins, des moulins, des maisons qui ont construit l'histoire de notre village.

La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a confié à l'InOc-Aquitaine l'organisation des recherches toponymiques aux archives, mais aussi l'animation d'un groupe de collecte de mémoire vive avec les habitants désirant les aider pour ce travail.

Pour cette première réunion publique, c'est Pierre Salles, dont la voix radiophonique nous conte notamment l'origine des noms de famille béarnais sur France Bleu Béarn, qui présentera l'intérêt et l'originalité de la démarche, avec quelques exemples concrets concernant le village.

Pierre Salles possède un doctorat en linguistique occitane, maîtrise ses subtilités et ses origines parfois complexes pour les simples locuteurs.

C'est à partir de là que le travail de collecte auprès des anciens de notre commune va se révéler nécessaire et fondamental pour cette étude. Toute personne porteuse de connaissances ou intéressée pour recueillir la mémoire d'Artigueloutan sera la bienvenue dans l'équipe qui participera à ce projet.

***Aquesta serada qu'ei ubèrta a tots!
Cette soirée est ouverte à tous!***

Le marché de producteurs locaux et bio



Grande satisfaction pour les étudiants qui ont organisé un marché de producteurs locaux à Artigueloutan le 5 mai dernier: ils tiennent à remercier très vivement tous les producteurs qui ont accepté leur invitation ainsi que les très nombreux chalandes qui ont animé, par leur présence (et leurs achats) cette manifestation. Merci également aux enseignants et aux enfants qui ont participé au succès de la démarche.

Retour sur animations

ARTIGUELOUTAN : Dépayssannisation

Quels regards en 2012 ?

C'est autour de l'œuvre de Pierre Bourdieu que des échanges se sont tenus durant les mois de mars et avril entre des chercheurs, professeurs de l'UPPA et un public plus profane. Soutenue par la Communauté d'agglomération, l'Association Pauses a proposé une série de rencontres dont la première s'est tenue à Artigueloutan le 28 mars. Grâce aux participants, c'est la réalité du métier d'agriculteur, de paysan qui a conduit les débats : pourquoi est on paysan, comment peut on le devenir ou le redevenir ? Est-ce une vocation, une obligation pour certains ? Comment vivre de son métier, quelle est la place des femmes ?

Au cœur des échanges est apparue la question de la responsabilité des agriculteurs en matière de sécurité alimentaire, un débat vif et passionnant qui démontre combien le rôle et la place du monde agricole reste déterminant dans la société urbaine et consommatrice qui est la nôtre aujourd'hui.

"Les trois p'tits cochons"



Ils font la joie des enfants, ces trois petits cochons ; l'un d'entre eux appartient à la commune et nous avons l'intention d'organiser à la fin de l'année une « pèlère », une fête à la manière d'autrefois avec le concours des anciens de la commune et des nouveaux habitants. Nous remercions chaleureusement la Famille Cazalé-Debat qui a accepté d'héberger notre cochon pour toute la durée de son engraissement. Rendez vous cet hiver pour la pèlère !

Les défis du Foyer Rural

Un rendez-vous réussi pour le Foyer rural qui accueillait samedi après-midi tous ceux qui voulaient s'essayer aux diverses activités proposées par les sections du Foyer. Une journée bien remplie pour les bénévoles qui ont de surcroît préparé et servi un succulent repas.



La fête de l'école version 2012



Les classiques du cinéma revisités par nos enfants, cela donne un spectacle magnifique pour la fête de notre école, le dimanche 24 juin. Walt Disney, Charly Chaplin, les comédies musicales hollywoodiennes, interprétés par les petits et les grands ont été acclamés par les parents ; l'association des parents d'élèves a déroulé le tapis rouge et remis les récompenses à toutes celles et ceux qui font, chaque année le succès de la fête de l'école.



Remerciements

Je tenais à remercier personnellement et au nom de tous les parents d'élèves de l'école d'Artigueloutan, tous les bénévoles du village qui participent régulièrement et généreusement à nos manifestations, par la confection de pâtisseries, l'aide à la logistique, la transmission de leur savoir faire ou tout simplement qui donnent un peu de leur temps pour enrichir les liens entre les générations et embellir le quotidien des enfants.

Marie-claire Kerbrat
(Présidente APE)



Retour sur images

Vie locale

Le goupe calligraphie du foyer rural et leurs belles lettres



La réception des nouveaux habitants le 28 janvier



le repas des aînés 2012 : grâce aux acteurs du club soleil couchant, nous avons partagé un excellent moment de rires et de détente après le toujours fameux repas servi par la Table de Montserrat.



L'association des parents d'élèves pour le carnaval de l'école



Le loto de l'école



Le carnaval de l'école

Les cours de béarnais



Le comité des fêtes 2012



Le spectacle des "Tchoupinous", le 6 juillet

Malgré la pluie, les enfants de l'école ont répondu présent aux cérémonies du 8 mai



Numéros utiles

Infos pratiques

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Fax : 05 59 81 89 77
e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
mercredi : 08h30 -12h00
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -18h00

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

- * Ordures ménagères : le jeudi après-midi
 - * Tri sélectif : le mardi après-midi
 - 1 semaine sur 2 à partir du 3 janvier
 - * Déchets verts : le mardi matin
- * Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
le dimanche de 9h00 à 12h00
- * Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41
Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

- * ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
- * CLIC (Centre Local d'information et de Coordination gérontologique) - Tél. 05 59 27 83 70
- * Association de soutien à la personne agée dépendante (SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54
- * MSA (Mutualité Sociale Agricole)
Permanence le vendredi de 09h00 à 12h00
48, rue Lasbordes à Soumoulou - Tél. 05 59 04 16 14
- * Régime général / SS - Centre multi-services Maison de la solidarité à Nay - Tél. 05 59 61 04 83
- * Emploi - Insertion
Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau, assainissement - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
Electricité - EDF - Tél. 0 810 333 364
Gendarmerie : 17 - Soumoulou : Tél. 05 59 16 08 43
SAMU : 15 - POMPIERS : 18

AMAP

Anne-Marie Jaureguiberry - Tél. 05 59 77 34 96

Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné
Capitaine de soirée - Transports de bagages non accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 59 81 70 83
Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
Parents d'élèves : Marie-Claire Kerbrat - 05 59 77 31 97

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30
Courrier, colis, opérations financières...
Tél. 05 59 81 74 89
- Dépôt de pain

Tennis Club d'Artigueloutan

Adolphe Lassus - Tél. 05 59 81 80 08 (Président)
Nathalie Cazalé - Tél. 05 59 81 86 26

Comité des fêtes

Richard Guilhemjouan - Tél. 06 75 02 69 45
Gérald Bordenave - Tél. 06 31 61 31 95

ACCA

Bernard Carrau - Tél. 05 59 32 78 86

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Vincent Courrèges - Tél. 05 59 81 72 84
Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 05 59 81 87 48
Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89
Elodie Martinez - Tél. 05 59 77 17 44
Christelle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Jacqueline CROUX - Tél. 05 59 77 33 92
Isabelle Bastanès - Tél. 05 59 81 70 67
Dominique BRUEL - Tél. 05 59 81 89 03
Garde à domicile :
Sylvie Roy - Tél. 06 43 30 92 64
Relais d'assistantes maternelles - 10, allée St Exupéry
64510 Assat - Tél. 05 59 06 66 00

Foyer rural

Basket - Clarisse Darribère - Tél. 06 88 30 39 96
Volley - Gilles Izard - Tél. 05 59 77 32 95
Gymnastique tonic - Annie Loubet - tél. 06 69 78 34 62
Gymnastique douce - Françoise Pocq - Tél. 05 59 81 80 69
Peinture - dessin - Michèle Allais - Tél. 06 24 34 69 02
Bibliothèque - Martine Bastanes - Tél. 06 16 53 12 30
Clown-Théâtre - Florence Sanchez - Tél. 05 59 81 85 95
Couture/Broderie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Calligraphie/Enluminure - Françoise Barbedette
Tél. 06 05 06 99 87

Animations

2^{ème} semestre

Dimanche 2 septembre
le vide grenier du Foyer Rural
les inscriptions sont ouvertes à la mairie



Samedi 8 septembre
« LA ROUTE DE LA TRANSHUMANCE »
Stéphane Irriberry et son troupeau
reviennent fidèlement à Artigueloutan
en soirée, le groupe polyphonique ARDAILH,
nous offrira un concert à l'Eglise d'Artigueloutan



Samedi 15 septembre
« AU CŒUR DE NOS FERMES »
les agriculteurs de la commune vous invitent
à venir les rencontrer dans leurs exploitations
Nous clôturerons la journée par un repas
composé de nos productions locales



Vendredi 21 septembre à 18h
Inauguration de la nouvelle mairie
et du centre bourg



Samedi 20 octobre
Soirée Découverte de l'Indonésie
(à la Grande Ourse)



Les 7 et 8 décembre
« Le 26^{ème} TELETHON »
après Artigueloutan en 2011,
la commune coordinatrice sera cette année Idron

Téléthon